



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°245

JUILLET 2017

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUILLET 2017

**Présents : 13**

**Absents excusés :** Martine PENOT qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN  
Muriel MALNOË qui donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES  
Karine BERTHO  
Hervé MICHAUD

**Absente :** Béatrice BALAC

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30

**Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 30 JUIN 2017.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Travaux de peinture dans différents bâtiments communaux.
- 2- Rénovation de puits communaux.
- 3- Aménagement de la rue de Cambony : pose de fourreaux EDF/Téléphone.
- 4- Remplacement de matériels pour les services techniques.
- 5- Convention avec le Centre de Gestion relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

C- INFORMATIONS.

- 1- Rapport annuel d'Eau du Morbihan.
- 2- Dossier de préemption sur terrain bâti.
- 3- Information sur la gestion du bois de la Corodais et des circuits VTT et pédestre.

D- Questions et informations diverses.

- 1- Ouverture de la rue des Forges en sens unique.
- 2- Rappel de l'usage de l'eau et attention aux feux de forêt.
- 3- Travaux sur la toiture de l'école ARC EN CIEL.
- 4- Informations sur les futurs travaux de la salle des sports.
- 5- Réunion sur la sécurité.
- 6- Stockage du bois suite à l'exploitation de forêts.

**A- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 30 JUIN 2017.**

**Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.**

**B- DELIBERATIONS.**

**1- Travaux de peinture dans différents bâtiments communaux.**

Patrick GERAUD, suite à la commission bâtiments du 25/07/2017, présente les différents devis pour des travaux de peinture et d'électricité.

- Centre de Loisirs (bureau des animateurs et salle de sieste) : Deux entreprises ont été consultées pour des travaux de peinture et il est proposé de choisir la moins disante, JOSSELIN PEINTURE pour un montant de 2 088,93 € HT.
- Logement derrière la poste (cage d'escalier, WC et salle de bains) : Deux entreprises ont été consultées pour les travaux de peinture et il est proposé de choisir la moins disante, JOSSELIN PEINTURE pour un montant de 1 803,76 € HT.
- Plafond de la cuisine de la salle polyvalente : Les services techniques de la commune vont décaper le plafond pour faire un état des lieux avant de faire un choix pour savoir de quelle façon rénover.
- Mise aux normes de l'électricité à l'église : afin d'installer des blocs de sécurité pour les issues de secours, l'entreprise Michel LEFUR a été choisie pour réaliser ces travaux, soit un montant de 4 138 € HT.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**2- Rénovation de puits communaux.**

Patrick GERAUD et la commission bâtiments informent les élus de la rénovation de 3 puits communaux pour des raisons de sécurité et d'érosions. Deux entreprises ont été consultées et il est proposé de choisir la moins disante, LELIEVRE de RIEUX pour un montant de 6 206,29 € HT. Il s'agit du puits derrière le presbytère, du puits derrière la cantine et du puits derrière la résidence de COUESLAN.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**3- Aménagement de la rue de Cambony : pose de fourreaux EDF/Téléphone.**

M. le Maire informe les élus qu'avant de procéder à l'aménagement de la rue de CAMBONY pour éviter de dégrader la route et ses abords, il est nécessaire de prévoir les réseaux d'électricité et de téléphone pour les futures constructions. Le syndicat d'électricité MORBIHAN ENERGIE fait une proposition estimée à 6 200 € HT.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**4- Remplacement de matériels pour les services techniques.**

- Remplacement de la tondeuse autoportée.

Yves BERTHO et la commission voirie informent les élus que la tondeuse autoportée ISEKI est vétuste et avant de faire trop de frais d'entretien, il est nécessaire de la remplacer. Quatre entreprises ont été consultées et ont toutes répondu. Lors de la réunion de la commission du 20/06/2017, deux entreprises ont été retenues pour faire une démonstration et suite à la dernière réunion du 25/07/2017, la commission propose de retenir la mieux disante, ESPACE EMERAUDE (DANET) de SAINT-GILDAS DES BOIS pour un montant de 26 300 € HT et une reprise de l'ancienne tondeuse de 6 000 € net de taxes.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

- Remplacement du camion benne 3,5 Tonnes.

Yves BERTHO et la commission voirie informent les élus que le camion benne de 3,5 tonnes doit être remplacé pour des raisons de vétusté et de pannes fréquentes. Quatre garages ont été consultés et trois ont répondu. Après deux réunions de la commission voirie, il est proposé de choisir l'offre du Garage DUCLOS VANNES pour un camion neuf NISSAN d'un montant de 27 000 € HT et une reprise de l'ancien camion de 3 000 € net de taxes.

**Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.**

**5- Convention avec le Centre de Gestion relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.**

Marie-Claire Loyer DGS (Directrice Générale des Services) explique aux élus qu'un ancien agent ayant démissionné, a perdu son nouvel emploi. Afin de déterminer si cet agent peut prétendre à l'ouverture de droit, il est proposé de confier cette mission par convention au Centre de Gestion du Morbihan. La prestation consiste, sur la base des informations fournies par la collectivité, à la vérification du droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi et le calcul du montant de cette aide.

Le prix pour l'étude du dossier d'un agent titulaire est de 245 €, tarif par dossier.

**Accord du conseil à l'unanimité pour donner pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.**

**C- INFORMATIONS.**

**1- Rapport annuel d'Eau du Morbihan.**

Patrick GERAUD présente le rapport annuel 2016 d'Eau du Morbihan relatif au prix et à la qualité du service.

- Production et transport d'eau potable : le service d'Eau du Morbihan regroupe 227 communes et dessert 575 480 habitants. En 2016 la production a été de 24 805 746 m<sup>3</sup> à partir de 16 stations de traitement d'eau de surface et 38 stations souterraines. Le prix vendu aux services distribution est de 0,61 € HT/m<sup>3</sup>.
- Distribution d'eau potable : Le service de distribution d'eau potable du Morbihan regroupe 116 communes et dessert 211 039 habitants pour 110 844 abonnés. En 2016 les abonnés ont consommés 10 873 673 m<sup>3</sup> et le réseau est 7 191 km. Le rendement du réseau est 86% en 2016. Le prix est de 319,67 € pour 120 m<sup>3</sup>.

**2- Dossier de préemption sur terrain bâti.**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaite faire valoir le droit de préemption de la commune sur le terrain bâti cadastré AH 426 (ancien bâtiment de la coopérative agricole propriété de l'association Diocésaine de Vannes) et la parcelle AH4 31 situé 5 rue de COUESLAN pour les raisons suivantes :

- Ce bâtiment est une verrue dans le centre ville et recouvert d'ardoises de fibrociments amiantées.
- L'accès à la parcelle est impossible de la rue.
- Cette acquisition permettrait de réaliser une servitude de réseaux (eaux pluviales et eaux usées) pour les terrains jouxtant cet îlot et de réorganiser l'accès des échanges et acquisitions des parcelles AH 410 et 412 pour densifier la zone urbaine dans le cadre de la révision du PLU.

Les élus ont débattu sur le bien fondé ou non de cette acquisition en rappelant qu'il faudra mettre en sécurité cette bâtisse et la rénover. Joseph MAHE a dit qu'il n'était pas d'accord sur cette acquisition et qu'il n'y voyait aucun intérêt à l'acquérir. Le Maire après avoir laissé chacun s'exprimer a proposé de voter.

**Accord du conseil, 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions pour donner pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces afférentes.**

**3- Information sur la gestion du bois de la Corodais et des circuits VTT et pédestre.**

M. le Maire rappelle qu'il existe des conventions avec les propriétaires des terrains sur lesquels passent le sentier pédestre et le circuit de VTT. Les premières datent de 1984 et ont été mises à jour en 1999 en accord avec le Conseil Départemental pour la partie concernant le bois de La CORODAIS. Il est demandé aux usagers de ces sentiers de respecter le mobilier mis en place par l'ONF (Office National des Forêts). Il a été mis récemment des chicanes pour empêcher les motos et les quads de passer dont certaines ont été détruites.

**D- Questions et informations diverses**

**1- Ouverture de la rue des Forges en sens unique.**

M. le Maire informe qu'il a pris un arrêté pour mettre la rue des Forges en sens unique et limiter sa vitesse à 30 km/heure depuis le 24/07/2017 suite à son aménagement récent.

**2- Rappel de l'usage de l'eau et attention aux feux de forêt.**

M. le Maire rappelle qu'il faut être vigilant sur l'usage de l'eau comme il a été noté dans le SAINT-DOLAY Info du 30/06/2017.

-Interdiction de laver les voitures hors stations professionnelles

-Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux, publics ou privés entre 8h et 20h et de pomper l'eau des ruisseaux

-Interdiction de nettoyer les façades et toitures sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression.

-Interdiction de lavage de la voirie (chaussée, trottoirs, caniveaux...)

-Interdiction de remplir les piscines familiales à usage privé.

Les mesures de restriction sont prescrites jusqu'au 30 septembre 2017.

SANCTIONS : Le non-respect des mesures est puni d'une peine d'amende prévue par le code pénal.

Il est utile aussi de rappeler qu'il est interdit de faire du feu et que l'on doit faire attention à ne pas causer d'incendie quand on se promène en forêts plus particulièrement.

**3- Travaux sur la toiture de l'école ARC EN CIEL.**

M. le Maire informe les élus du dossier de contentieux concernant les infiltrations d'eau sur la toiture de l'école ARC EN CIEL et qu'il vient de signer la commande pour réaliser les travaux de réparations qui devraient être réalisés avant la rentrée scolaire. Ces travaux sont pris en charge par l'assurance SMABTP.

**4- Informations sur les futurs travaux de la salle des sports.**

M. le Maire informe les élus de l'avancement des études par le bureau d'études MCM. Actuellement le bureau d'études attend le rapport d'expertise de l'état des lieux pour finaliser son projet et viendra le présenter aux élus début septembre 2017.

**5- Réunion sur la sécurité.**

Nicolas GURIEC fait part de quelques remarques sur la réunion organisée pour la sécurité dans le bourg en présence de la DDTM. M. le Maire prend note de ces remarques.

**6- Stockage du bois suite à l'exploitation de forêts.**

Jean-Louis BELLIOU fait remarquer que les exploitants forestiers stockent du bois au bord des routes et c'est parfois dangereux car la signalisation n'est pas appropriée. Les exploitants concernés vont être mis en demeure de sécuriser leur stockage.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017 A 20 HEURES 30**

-----  
**Création d'une association théâtrale à SAINT-DOLAY** : Dans le cadre de la création d'une troupe de théâtre à SAINT-DOLAY, nous sommes à la recherche de comédien(ne)s, metteur en scène, décorateurs, etc... (que vous soyez amateurs, débutants ou confirmés).

Pour plus de renseignements, contacter Lionel ALEXIS au 06 61 49 62 33, [Lionelal2015@gmail.com](mailto:Lionelal2015@gmail.com) ou Vanessa REGENT au 06 99 36 87 88.

-----  
**Marché de SAINT DOLAY** : Nous vous rappelons que le marché est ouvert tous les vendredis après-midi de 16 heures à 19 heures. En raison des vacances d'été, il sera fermé 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'août et réouvrira début septembre 2017.  
-----

### **Coup de pouce aux devoirs :**

L'équipe dolaysienne de l'association « **coup de pouce aux devoirs** » dont l'objectif est l'aide aux devoirs du soir pour les enfants du CP au CM2, le mardi de 16 h 15 à 18 h, recherche des bénévoles pour renforcer son effectif actuel. Pour tout renseignement merci de contacter Yvonne MAHE Coët Du Cas à SAINT DOLAY tél : 02 99 90 20 06

---

**Atelier de couture de Saint-Dolay** : Les cours reprennent le mardi 3 Octobre 2017 (tous les mardis sauf vacances scolaires). Pour parfaire vos connaissances, vous initier, créer, faire des réparations, des modifications etc... n'hésitez pas à contacter Mme Denise TEXIER tél 02 99 71 45 54.

---

**Association Loisirs Danse de St-Dolay** (affiliée à la Fédération des Sports de Danse) reprend ses cours de "Modern-Jazz" à partir de septembre pour les enfants (dès 4 ans) et les adultes.

Les cours sont assurés le mardi et le vendredi soir (en fonction du groupe auquel on appartient) au Centre de Loisirs par un professeur diplômé d'état (horaires et groupes à déterminer).

Cotisation annuelle de 120 € (chèques vacances, coupons SPORT, chèques CAF, chèque bancaire et paiement en 3 fois accepté) sauf pour les enfants nés en 2012 et 2013 pour lesquels la cotisation est de 95 €. 1er cours d'essai gratuit.

Les inscriptions auront lieu le vendredi 1er septembre de 16 à 19 h. à la salle polyvalente, samedi 2 septembre de 9h à 12 h. au Centre de Loisirs. Pensez à prendre rendez-vous chez votre médecin pour le certificat médical obligatoire.

Renseignements : [associationloisirsdanse@yahoo.fr](mailto:associationloisirsdanse@yahoo.fr) ♦ FREHEL Fabienne : 06.62.23.73.12 ♦ BAUMIER David : 06.83.84.76.79 ♦ POTIER Rozenn : 06.80.27.15.16 ♦ RESEDAT Elisabeth : 06.16.83.84.19 ♦ ALLAIRE Didier : 06.38.01.27.30.

---

LOTO DU BASKET RIEUX SAINT DOLAY LE SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017

---

### **PREPARATION DU BULLETIN ANNUEL 2017**

Afin de préparer au mieux le bulletin annuel 2017 sur la rétrospective des activités de toutes les Associations il vous est demandé de bien vouloir fournir des photos sous format J.P.G. accompagnées d'un texte historique des manifestations de l'année 2017.

Toutes ces pièces devront être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : [isabelle.sirlin@sfr.fr](mailto:isabelle.sirlin@sfr.fr) et [mairie@saintdolay.fr](mailto:mairie@saintdolay.fr) afin d'être traitées, à partir du mois de septembre jusqu'au 27 octobre 2017.

Pour les manifestations de décembre elles seront récoltées dans le mois de décembre au fur et à mesure.

Nous comptons sur votre vigilance pour que ces éléments soient remis à temps.

Merci pour votre compréhension.

---

### **ORANGE**

Le Maire rappelle que les réseaux téléphoniques sont de la responsabilité d'ORANGE « uniquement » et NON de la mairie.

Seul ORANGE ou votre opérateur peuvent répondre aux désordres subis.